

Direction des relations institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 17 février 2020

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2019-2020.524**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 28 janvier dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] »

les documents ayant trait à la mise en oeuvre par le Secrétariat aux aînés des recommandations émanant du rapport du Protecteur du citoyen de 2016 intitulé: "Les résidences privées pour aînés: plus que de simples entreprises de location résidentielle". » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

... 2

De plus, d'autres renseignements et documents sont disponibles aux adresses :

<https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/location/residences-privees-aines/>

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002384/>

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002386/>

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Original signé  
Annick Leblanc